



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



20105062

ile,

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

03 SEP. 2020

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : 0429 569 646

Nom

(en entier) : BONTE-VERFAILLIE

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue du Faubourg 6 - 7780 Comines-Warneton

Objet de l'acte : Démission - Nomination - Pouvoirs

Extrait du procès-verbal des décisions par écrit de l'actionnaire unique du 16/07/2020:

L'actionnaire unique, qui détient l'intégralité des voix, adopte les décisions suivantes :

1. Prise de connaissance des démissions des administrateurs

L'actionnaire unique prend acte des démissions en qualité d'administrateurs et de facto d'administrateur délégué, avec effet à compter du 19/08/2020, des personnes suivantes :

- Monsieur Alban Bonte, domicilié à 7780 Comines, Rue du Faubourg 12, en qualité d'administrateur ;
- Monsieur Dominique Bonte, domicilié à 7780 Comines, Rue du Faubourg 6, en qualité d'administrateur, d'administrateur délégué et de président du conseil d'administration ; et
- Madame Rita Verfaillie, domiciliée à 7780 Comines, Rue du Faubourg 6, en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué.

2. Décharge

Pour autant que de besoin, l'actionnaire unique accorde décharge provisoire à Monsieur Alban Bonte, Monsieur Dominique Bonte et Madame Rita Verfaillie, en leur qualité d'administrateurs et/ou d'administrateur délégué/président du conseil d'administration, pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social en cours jusqu'à la date de leur démission.

L'actionnaire unique s'engage à ce que la décharge définitive à donner pour l'exercice du mandat de Monsieur Alban Bonte, Monsieur Dominique Bonte et Madame Rita Verfaillie en qualité d'administrateur et/ou en qualité d'administrateur délégué/président du conseil d'administration, au cours de la période écoulée depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de démission, soit examinée à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire.

3. Nomination de deux administrateurs

L'actionnaire unique décide de nommer en qualité d'administrateur de la société, et ce pour une période allant du 19/08/2020 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2026 :

-ALBLAU SRL, dont le siège social est situé à 7780 Comines, Rue du Faubourg 6, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0748.989.656 (RPM Hainaut, division Tournai).

L'actionnaire unique reconnaît avoir pris connaissance de la désignation de Monsieur Alban Bonte (domicilié à 7780 Comines, Rue du Faubourg 12) par ALBLAU SRL, en qualité de représentant permanent pour l'exercice du mandat que cette dernière exerce au sein de la société ;

-Madame Laurence Debailleul, domiciliée à 7780 Comines, Rue du Faubourg 12.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat d'administrateur de ALBLAU SRL sera exercé à titre rémunéré et le mandat d'administrateur de Madame Laurence Debailleul sera exercé à titre gratuit.

4. Pouvoirs

L'actionnaire unique donne tout pouvoir à Madame Cindy Torino et/ou Madame Louise Collin ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SC pour accomplir au nom et pour le compte de la société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/09/2020 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



du tribunal de l'entreprise compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Louise Collin
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/09/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).